



**PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

BUDGET PRINCIPAL

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement	5
1-1-1-1 Les dépenses de gestion courante :.....	6
1-1-1-2 Les dépenses financières et exceptionnelles :	8
1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement	8
1-1-2-1 Le principe des opérations d'ordre :	8
1-1-2-2 Les dépenses d'ordre :	9
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement	10
1-2-1-1 Les atténuations de charges :	10
1-2-1-2 Les produits des services :	11
1-2-1-3 Les impôts et taxes :	11
1-2-1-4 Les dotations, subventions et participations :	12
1-2-1-5 Les autres produits de gestion courante :	12
1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement	12
2^{ème} PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement	14
2-1-1-1 Les dépenses d'équipement :	14
2-1-1-2 Les dépenses financières :	16
2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement	17
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
2-2-1 Les recettes réelles d'investissement	18
2-2-1-1 Les recettes d'équipement :	18
2-2-1-2 Les recettes financières :	19
2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement	20

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 30 mars 2023 se prononcera sur le budget primitif 2023.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal traduit les objectifs de la politique financière, à savoir :

- ✓ Assurer le financement des compétences, des services rendus et des investissements prévus au programme pluriannuel d'investissement
- ✓ Mettre en place la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- ✓ Rechercher des financements extérieurs pour optimiser les ressources de la Collectivité
- ✓ Prioriser la réalisation en maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation d'équipements, au service des habitants
- ✓ Externaliser la réalisation du site mutualisé
- ✓ Conserver une situation financière saine à la fin du mandat.

L'équilibre du budget primitif du budget principal est le suivant :

- ✓ En fonctionnement : 23 529 863,35 € dont 18 092 367,78 € de dépenses réelles
- ✓ En Investissement : 10 330 409,13 € dont 10 163 409,13 € de dépenses réelles

L'ensemble des dépenses réelles correspond à la mise en œuvre des projets votés.

Par service affecté, les dépenses du budget principal se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	Montant	Poids du service
Administration générale	3 441 720,00	31 %
Enfance et Périscolaire	3 284 762,00	30 %
Culture et sport	1 316 492,00	12 %
Solidarité et santé	597 931,00	6 %
Développement économique	822 767,00	8 %
Aménagements et urbanisme	1 123 376,00	10 %
Développement durable	373 464,00	3 %
Solidarité communautaire et internationale	12 500,00	0 %
TOTAL	10 973 012,00	100 %

INVESTISSEMENT	Montant	Poids du service
Administration générale	1 232 351,00	15 %
Enfance et Périscolaire	1 597 024,00	19 %
Culture et sport	1 949 459,00	23 %
Solidarité et santé	1 148 694,00	14 %
Développement économique	967 376,00	11 %
Aménagements et urbanisme	765 532,00	9 %
Développement durable	178 104,00	2 %
Solidarité communautaire et internationale	590 000,00	7 %
TOTAL	8 428 540,00	100 %

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présentation de la section de fonctionnement s'appuie sur la maquette budgétaire M14 (document officiel des instructions budgétaires et comptable transmis au contrôle de légalité après le vote) et compare le budget 2023 par rapport au budget 2022.

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
011 – Charges à caractère général	2 501 843,00	2 538 416,00	36 573,00	1,46 %
012 – Charges de personnel	4 421 268,00	5 012 180,00	590 912,00	13,37 %
014 – Atténuations de produits	3 953 844,00	3 952 524,00	-1 320,00	-0,03 %
65 – Autres charges de gestion courante	4 310 484,27	5 490 301,78	1 179 817,51	27,37 %
Total dépenses de gestion courante (a)	15 187 439,27	16 993 421,78	1 805 982,51	11,89 %
66 – Charges financières (b)	44 937,00	66 946,00	22 009,00	48,98 %
67 – Charges exceptionnelles (c)	781 942,35	232 000,00	-549 942,35	-70,33 %
68 – Dotations aux provisions (d)	955,00	0,00	-955,00	-100,00 %
022 – Dépenses imprévues (e)	508 088,00	800 000,00	291 912,00	57,45 %
Total dépenses réelles (a + b + c + d + e)	16 523 361,62	18 092 367,78	1 569 006,16	9,50 %
023 – Virement à la section d'invest.	3 808 857,88	3 836 495,57	27 637,49	0,73 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 495 000,00	1 601 000,00	106 000,00	7,09 %
Total dépenses d'ordres	5 303 857,88	5 437 495,67	133 637,69	2,52 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 827 219,50	23 529 863,35	1 702 643,85	7,80 %

1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues.

1-1-1-1 Les dépenses de gestion courante :

➤ Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace essentiellement les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Achats et variation de stocks (ex : fluides, fournitures)	567 335,00	671 426,00	104 091,00	18,35 %
Services extérieurs (ex : prestation de service, maintenance)	1 518 208,00	1 440 721,00	-77 487,00	-5,10 %
Autres services extérieurs (ex : frais de télécommunications)	371 340,00	374 752,00	3 412,00	0,92 %
Impôts, taxes et versements assimilés	44 960,00	51 517,00	6 557,00	14,58 %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 501 843,00	2 538 416,00	36 573,00	1,46 %

Les charges à caractère général évoluent de 1,5 % par rapport au budget 2022. Cette évolution prend en compte la hausse des prix des matières premières, des carburants, de l'électricité et des économies faites à l'occasion du renouvellement des contrats de prestations et des études non reconduites en 2023.

➤ Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations et les charges sociales.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Autres services extérieurs (ex : personnel mis à disposition par les communes)	174 852,00	180 972,00	6 120,00	3,50 %
Charges de personnel de la collectivité	4 246 416,00	4 831 208,00	584 792,00	13,77 %
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 268,00	5 012 180,00	590 912,00	13,37 %

Les charges de personnel et frais assimilés évoluent de 13,4 % par rapport au budget 2022 du fait :

- de la prise en compte de l'augmentation du point d'indice sur l'année complète ;
- des nouveaux postes tels que les conseillers en énergie partagés ;

- de la prévision des dépenses résultant des postes qui ont été créés antérieurement et qui ne sont pas encore pourvus. La prévision est établie sur l'année complète tels que la chargée de mission développement économique et agriculture, la chargée de recettes, la chargée des ressources humaines, le technicien voirie, les agents MNS et entretien des piscines, le chargé de mission et l'assistant dédié au PLUI-h ;
- du glissement vieillesse technicité (GVT).

➤ Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Ce chapitre concerne les reversements opérés par l'établissement envers les Communes du territoire dont les attributions de compensation.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 953 844,00	3 952 524,00	-1 320,00	- 0,03 %

➤ Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace essentiellement les subventions versées aux organismes publics et privés, les contingents et participations obligatoires et les indemnités des élus.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Indemnités des élus	131 768,00	141 921,00	10 153,00	7,71 %
Contingents et participations obligatoires	903 872,00	937 352,00	33 480,00	3,70 %
Pertes sur créances irrécouvrables	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00 %
Redevances pour brevets, logiciels	7 470,00	20 625,00	13 155,00	176,10 %
Subventions aux organismes publics et privés	2 747 543,00	2 380 737,00	- 366 806,00	-13,35 %
Déficits prévisionnels des budgets annexes	516 331,27	2 006 166,78	1 489 835,51	288,54 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 310 484,27	5 490 301,78	1 179 817,51	27,37%

Les autres charges de gestion courante évoluent de 27,4 % par rapport au budget 2022. Cette évolution est due principalement à une prévision d'équilibre budgétaire plus importante que l'année dernière pour couvrir les déficits prévisionnels des budgets annexes de la collectivité.

La baisse des charges liées aux subventions aux organismes publics est liée à la modification du mode de financement de la CAF des structures de la petite-enfance (crèches, RAM) et de la jeunesse (accueils de loisirs). En effet, à compter de 2023, avec la mise en place du « Bonus Territoire », la CAF versera ses aides directement aux gestionnaires des structures ; ces aides ne transiteront donc plus par le budget de la Communauté de Communes. En conséquence, la Communauté de Communes, réduira, à due concurrence, le montant des subventions versées aux associations gestionnaires.

1-1-1-2 Les dépenses financières et exceptionnelles :

Les dépenses financières correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la Collectivité.

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui se rapporte à la gestion courante de la Collectivité (annulation de titres sur exercices antérieurs, dépenses non récurrentes ...).

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Dépenses financières	44 937,00	66 946,00	22 009,00	48,98 %
Dépenses exceptionnelles	781 942,35	232 000,00	-549 942,35	-70,33 %
DEPENSES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	826 879,35	298 946,00	-527 933,35	-63,85 %

Les charges financières évoluent de 49 % par rapport au budget 2022. Cette évolution provient d'un nouvel emprunt souscrit en cours d'année 2022 dont une partie du remboursement des charges d'intérêts a déjà commencé et une autre partie va commencer en 2023.

1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

1-1-2-1 Le principe des opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre (en fonctionnement et en investissement) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent pas lieu ni à un encaissement ni à un décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 023 représente l'épargne qui est affectée au financement de l'investissement.

Le chapitre 042 en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

Le chapitre 040 en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

Le chapitre 041 (dépenses et recettes) en investissement constate les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.

1-1-2-2 Les dépenses d'ordre :

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Virement à la section d'investissement	3 808 857,88	3 836 495,57	27 637,69	0,73 %
Opérations d'ordre de transfert entre section	1 495 000,00	1 601 000,00	106 000,00	7,09 %
DEPENSES D'ORDRE	5 303 857,88	5 437 495,57	133 637,69	2,52 %

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections retracent les dotations aux amortissements.

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
013 – Atténuation de charges	51 442,00	50 000,00	-1 442,00	-2,80 %
70 – Produits des services	628 093,00	758 630,00	130 537,00	20,78 %
73 – Impôts et taxes	10 082 788,00	11 316 197,00	1 233 409,00	12,23 %
74 – Dotations, subventions, participat°	4 602 778,00	4 062 341,00	-540 437,00	-11,74 %
75 – Autres produits de gestion courante	238 285,00	228 960,00	-9 325,00	-3,91 %
Total recettes de gestion courante (a)	15 603 386,00	16 416 128,00	812 742,00	5,21 %
77 – Produits exceptionnels (b)	1 007,00	0,00	-1 007,00	-100,00 %
78 – Reprises sur amortissement (c)	43,00	0,00	-43,00	-100,00 %
Total recettes réelles (a + b + c)	15 604 436,00	16 416 128,00	811 692,00	5,20 %
042 – Opérations d'ordre de transferts entre section	172 835,00	167 000,00	-5 835,00	-3,38 %
Total des recettes d'ordres	172 835,00	167 000,00	-5 835,00	-3,38 %
002 – Résultat reporté	6 049 948,50	6 946 735,35	896 786,85	14,82 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 827 219,50	23 529 863,35	1 702 643,85	7,80 %

1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir les atténuations de charges, les produits de services, les impôts et taxes, les dotations et participation et les autres produits de gestion courante.

1-2-1-1 Les atténuations de charges :

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières, aux remboursements de charges sociales lors d'absences pour maladie.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
ATTENUATIONS DE CHARGES	51 442,00	50 000,00	-1 442,00	-2,80 %

1-2-1-2 Les produits des services :

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de services et les produits afférents aux activités annexes de la collectivité.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00 %
Prestations de services	125 600,00	164 000,00	38 400,00	30,57 %
Autres produits	500 993,00	593 130,00	92 137,00	18,39 %
PRODUITS DE SERVICES	628 093,00	758 630,00	130 537,00	20,78 %

Les produits des services évoluent de 20,8 % par rapport au budget 2022. Cette évolution provient principalement des recettes supplémentaires des activités proposées par la piscine à Latillé, équipement ouvert en septembre 2022.

1-2-1-3 Les impôts et taxes :

Ce chapitre comprend :

- les contributions directes (taxes foncières, cotisations foncières des entreprises, taxes sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau),
- la fiscalité reversée (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales),
- la fraction de TVA (compensation mise en place suite aux suppressions de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée)
- les autres taxes (taxe de séjour, taxe GEMAPI...).

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Contributions directes	5 025 355,00	4 536 164,00	-489 191,00	-9,73 %
Fiscalité reversée	508 000,00	508 700,00	700,00	0,14 %
Fraction de TVA	4 365 433,00	6 089 333,00	1 723 900,00	39,49 %
Autres impôts	184 000,00	182 000,00	-2 000,00	-1,09 %
IMPÔTS ET TAXES	10 082 788,00	11 316 197,00	1 233 409,00	12,23 %

Les impôts et taxes évoluent de 12,2 % par rapport au budget 2022.

Cette évolution prend en compte l'actualisation des bases forfaitaires, fixée par le Parlement, à 7,1 % et la compensation mise en place suite à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée sur deux ans).

Pour 2023, les taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie, de la taxe foncière sur la propriété non bâtie et de la cotisation financière des entreprises sont maintenus à l'identiques de ceux de 2022. L'engagement pris l'an dernier est de ne pas augmenter les impôts jusqu'en 2026.

1-2-1-4 Les dotations, subventions et participations :

Ce chapitre retrace les produits en provenance de l'Etat (dotations et compensations) et des principaux partenaires de la collectivité (Région, Département, CAF...).

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Dotation globale de fonctionnement	1 898 000,00	1 820 000,00	-78 000,00	-4,11 %
Participations	1 363 098,00	908 329,00	-454 769,00	-33,36 %
Compensations	1 341 680,00	1 334 012,00	-7 668,00	-0,57 %
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 602 778,00	4 062 341,00	-540 437,00	-11,74 %

Les dotations, subventions et participations sont en baisse prévisionnelle de 540 437,00 € par rapport au budget 2022. Cette baisse s'explique principalement par le nouveau dispositif mis en place par la CAF, concernant le versement du bonus territoire (cf. partie 1-1-1-1 Dépenses de gestion courante : chapitre 65 – Autres charges de gestion courante).

1-2-1-5 Les autres produits de gestion courante :

Ce chapitre regroupe les loyers et les remboursements de charges des différents locataires de la Collectivité.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	238 285,00	228 960,00	-9 325,00	-3,91 %

1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent pas lieu ni à un encaissement ni à un décaissement.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
RECETTES D'ORDRE	172 835,00	167 000,00	-5 835,00	-3,38 %

Les recettes d'ordre retracent les mouvements comptables liées à l'amortissement des subventions transférables et la valorisation des travaux en régie.

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 23 529 863,35 €, en augmentation de 7,80 % par rapport au budget 2022.

L'autofinancement de l'établissement va permettre de financer une grande partie des investissements 2023.

2^{ème} PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

La section d’investissement retrace les opérations non courantes et de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
20 – Immobilisations incorporelles	1 624 224,19	758 446,00	-865 778,19	-53,30 %
204 – Subventions d’équipement	1 230 338,42	1 187 771,00	-42 567,42	-3,46 %
21 – Immobilisations corporelles	3 827 975,74	3 090 463,13	-737 512,61	-19,27 %
23 – Immobilisations en cours	4 131 404,65	4 131 999,00	594,35	0,01 %
Total dépenses d’équipement (a)	10 813 943,00	9 168 679,13	-1 645 263,87	-15,21 %
16 – Emprunts et dettes	253 589,00	289 730,00	36 141,00	14,25 %
26 – Participations et créances rattachées à des participations		100 000,00	100 000,00	
27 – Autres prêts	39 259,92	5 000,00	-34 259,92	-87,26 %
Total dépenses financières (b)	292 848,92	394 730,00	101 881,08	34,79 %
020 – Dépenses imprévues (c)	75 870,00	600 000,00	524 130,00	690,83 %
Total dépenses réelles (a + b + c)	11 182 661,92	10 163 409,13	-1 019 252,79	-9,11 %
040 – Opérations d’ordre de transferts entre section	172 835,00	167 000,00	-5 835,00	-3,38 %
041 – Opérations patrimoniales	2 180 693,96	0,00	-2 180 693,96	-100,00 %
Total dépenses d’ordres	2 353 518,96	167 000,00	-2 186 518,96	-92,90 %
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	13 536 180,88	10 330 409,13	-3 205 771,75	-23,68 %

2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements, en dépenses financières et en opérations pour compte de tiers.

2-1-1-1 Les dépenses d’équipement :

Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la Collectivité.

Elles sont comptabilisées par opération :

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
100 – Administration générale	480 789,00	368 691,00	-112 098,00	-23,32 %
101 – Service technique	239 694,00	22 560,00	-217 134,00	-90,59 %
102 – Déplacement et accessibilité	436 904,00	301 268,00	-135 636,00	-31,04 %
103 – Gendarmerie de Mirebeau	21 437,00	3 526,00	-17 911,00	-83,55 %
104 – Equipements sportifs couverts	570 480,00	1 289 495,00	719 015,00	126,04 %
105 – Piscines	1 842 968,00	316 941,00	-1 526 027,00	-82,80 %
106 – Affaires sociales	1 125 784,00	1 094 694,00	-31 090,00	-2,76 %
107 – Gens du voyage	100 284,00	54 000,00	-46 284,00	-46,15 %
108 – Crèches et garderies	579 715,00	325 208,00	-254 507,00	-43,90 %
110 – Voirie	870 746,00	726 004,00	-144 742,00	-16,62 %
111 – Autorisation droits des sols	38 394,00	3 528,00	-34 866,00	-90,81 %
112 – Activités économiques	831 041,00	259 679,00	-571 362,00	-68,75 %
114 – SDTAN	195 900,00	195 482,00	-418,00	-0,21 %
115 – Tourisme	564 563,00	450 291,00	-114 272,00	-20,24 %
117 – Travaux plan d'eau d'Ayron	329 237,00	178 104,00	-151 133,00	-45,90 %
118 – Périscolaire	32 796,00	18 000,00	-14 796,00	-45,12 %
119 – ALSH	808 616,00	394 107,00	-414 509,00	-51,26 %
120 – Ecole de musique	50 000,00	193 800,00	143 800,00	287,60 %
121 – Bâtiments d'entreprises	70 500,00	40 424,00	-30 076,00	-42,66 %
122 – Bâtiments relais	0,00	16 000,00	16 000,00	
123 – Maison de santé	4 500,00	5 500,00	1 000,00	22,22 %
124 – Réseau bibliothèques	70 079,00	49 223,00	-20 856,00	-29,76 %
125 – Ludothèque	50 000,00	100 000,00	50 000,00	100,00 %

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
126 – Communication	349 106,00	230 306,00	-118 800,00	-34,03 %
127 – Garage	27 901,00	6 000,00	-21 901,00	-78,50 %
128 – Site mutualisé	166 509,00	240 000,00	73 491,00	44,14 %
129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau	234 000,00	859 709,00	625 709,00	267,40 %
130 – PLUi-H	72 000,00	36 000,00	-36 000,00	-50,00 %
131 – Fonds de concours	650 000,00	590 000,00	-60 000,00	-9,23 %
132 – Patrimoine immobilier	0,00	60 000,00	60 000,00	
01 – Non affectées	0,00	740 139,13	740 139,13	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	10 813 943,00	9 168 679,13	-1 645 263,87	-15,21 %

Les grands projets d'investissement prévus par la Collectivité en 2023

sont :

- La réalisation d'un pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau (opérations 104 et 129), en partenariat avec le Département (projet sur plusieurs années) ;
- La construction de deux épiceries sociales à Mirebeau et à Neuville-de-Poitou (opération 106) ;
- Des travaux de voiries sur le domaine public de la Collectivité (opérations 110 et 112) ;
- La valorisation du site des Tours Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu ;
- Soutenir les communes avec le dispositif de fonds de concours (opération 131).

2-1-1-2 Les dépenses financières :

Les dépenses financières retracent essentiellement les remboursements de capital lié à la dette de la Collectivité et les immobilisations financières (créances rattachées à des participations : prise de participation dans la SEM Patrimoniale).

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Emprunts et dettes	253 589,00	289 730,00	36 141,00	14,25 %
Créances rattachées à des participations		100 000,00	100 000,00	
Autres prêts	39 259,92	5 000,00	-34 259,92	-87,26 %
DEPENSES FINANCIERES	292 848,92	394 730,00	101 881,08	34,79 %

2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Opérations d'ordre de transferts entre section	172 835,00	167 000,00	-5 835,00	-3,38 %
Opérations patrimoniales	2 180 693,96	0,00	-2 180 693,96	-100,00 %
DEPENSES D'ORDRE	2 353 518,96	167 000,00	-2 186 518,96	-92,90 %

Les opérations d'ordre de transferts entre section retracent les mouvements comptables liées à l'amortissement des subventions transférables et la valorisation des travaux en régie.

Les opérations patrimoniales retranscrivent les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales.

2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
13 – Subventions d’investissement	2 632 996,50	1 527 807,30	-1 105 189,20	-41,98 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 059 100,00	1 059 100,00	0,00	0,00 %
204 – Subventions d’équipements	83 200,00	0,00	-83 200,00	-100,00 %
23 – Immobilisations en cours	7 326,52	958,22	-6 368,30	-86,92 %
Total recettes d’équipement (a)	3 782 623,02	2 587 865,52	-1 194 757,50	-31,59 %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 125 194,98	844 885,30	-280 309,68	-24,91 %
165 – Dépôts et cautionnements	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
27 – Autres immobilisations financières	206 247,00	150 338,00	-55 909,00	-27,11 %
024 – Produits des cessions	262 873,00	0,00	-262 873,00	
Total recettes financières (b)	1 597 314,98	998 223,30	-599 091,68	-37,51 %
Total recettes réelles (a + b)	5 379 938,00	3 586 088,82	-1 793 849,18	-33,34 %
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 808 857,88	3 836 495,57	27 637,69	0,73 %
040 – Opérations d’ordre de transfert entre section	1 495 000,00	1 601 000,00	106 000,00	7,09 %
041 – Opérations patrimoniales	2 180 693,96	0,00	-2 180 693,96	-100,00 %
Total recettes d’ordre	7 484 541,84	5 437 495,57	-2 047 046,27	-27,35 %
001 – Résultat reporté	671 701,04	1 306 824,74	635 123,70	94,55 %
Total des recettes d’investissement	13 536 180,88	10 330 409,13	-3 205 771,75	-23,68 %

2-2-1 Les recettes réelles d’investissement

Les recettes réelles d’investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d’équipement et en recettes financières.

2-2-1-1 Les recettes d’équipement :

Les recettes d’équipement retracent les plans de financement des dépenses d’équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours).

Elles sont comptabilisées par opération :

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
100 – Administration générale	0,00	20 000,00	20 000,00	
102 – Déplacement et accessibilité	233 037,00	98 906,12	-134 130,88	-57,56 %
104 – Equipements sportifs couverts	30 793,00	21 555,10	-9 237,90	-30,00 %
105 – Piscines	1 025 210,14	234 041,00	-791 169,14	-77,17 %
106 – Affaires sociales	291 827,35	361 031,24	69 203,90	23,71 %
107 – Gens du voyage	29 863,00	16 416,00	-13 447,00	-45,03 %
108 – Crèches et garderies	250 482,86	187 531,26	-62 951,60	-25,13 %
111 – Autorisation droits des sols	14 800,00	0,00	-14 800,00	-100,00 %
112 – Activités économiques	83 200,00	0,00	-83 200,00	-100,00 %
115 – Tourisme	224 067,00	180 403,10	-43 663,90	19,49 %
117 – Travaux plan d'eau d'Ayron	77 481,00	54 236,70	-23 244,30	-30,00 %
118 – Périscolaire	9 060,00	5 100,00	-3 960,00	-43,71 %
119 – ALSH	439 101,68	269 545,00	-169 556,68	-38,61 %
130 – PLUi-H	14 600,00	80 000,00	65 400,00	447,95 %
01 – Non affectées	1 059 100,00	1 059 100,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	3 782 623,02	2 587 865,52	-1 194 757,50	-31 59 %

2-2-1-2 Les recettes financières :

Les recettes financières se déclinent en dotations, en dépôts et cautionnement, autres immobilisations financières et produits de cessions.

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Dotations, fonds divers et réserves	1 125 194,98	844 885,30	-280 309,68	-24,91 %
Dépôts et cautionnements	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
Autres immobilisations financières	206 247,00	150 338,00	-55 909,00	-27,11 %
Produits des cessions	262 873,00	0,00	-262 873,00	-100,00 %
RECETTES FINANCIERES	1 597 314,98	998 223,30	-599 091,68	-37,51 %

Les dotations, fonds divers et réserves correspondent aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités au titre des dépenses d'investissement. Le FCTVA est calculé en appliquant un taux de 16,404 % sur les dépenses TTC.

Les autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables par les Communes.

Les produits de cessions retracent les produits de ventes de biens immobiliers et mobiliers de la collectivité.

2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

En €	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Virement de la section de fonctionnement	3 808 857,88	3 842 851,57	33 993,69	0,89 %
Opérations d'ordre de transferts entre section	1 495 000,00	1 601 000,00	106 000,00	7,09 %
Opérations patrimoniales	2 180 693,96	0,00	-2 180 693,96	-100,00 %
RECETTES D'ORDRE	7 484 541,84	5 443 851,57	-2 040 690,27	-27,27 %

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre section retracent les dotations aux amortissements déclinés selon la nature d'achat des biens.

Les opérations patrimoniales retranscrivent les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales.

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 10 330 409,13 € soit une baisse de 23,7 %, par rapport au budget 2022.

Les dépenses d'équipement passent de 10 813 943,00 € en 2022 à 9 168 679,13 €, en baisse de 15,2 %, en 2023. En 2022, deux grands projets ont été finalisés : la réhabilitation et l'extension du Centre Socio-Culturel « La Case » à Vouillé et la réhabilitation du bassin d'initiation à la natation à Latillé.